

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 2

Nachruf: Nécrologie
Autor: H.D.A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Provence. Société des Carabiniers de) 75 membres.
Total, 7 sociétés avec 1126 membres.

Cercle de Ste-Croix.

| | | | | |
|-------------------|----------------------------|-----------|-----|---|
| <i>Ste-Croix.</i> | 1. Ancienne Abbaye de) | | 61 | » |
| » | 2. Jeune Abbaye de) | | 48 | » |
| » | 3. Société des Carabiniers | | 37 | » |
| » | 4. » des Chasseurs | | 120 | » |
| <i>Bullet.</i> | Abbaye de) | | 15 | » |

Total, 5 sociétés avec 281 membres.

(A suivre.)



NÉCROLOGIE.

La mort vient encore de frapper au milieu de nous un des rares représentants de l'honneur et de la fidélité militaires des Suisses servant à l'étranger dans ces corps légalement et sympathiquement rattachés à la mère-patrie par de nombreux et étroits liens, et qu'on appelait régiments capitulés. Oui, M. Henri de Senarclens-Saint Denys était bien, en tous points, un digne représentant de ces vertus militaires et de ces temps.

Quoique jeune à l'époque dont nous parlons, et, par conséquent, n'occupant pas encore une place élevée dans la hiérarchie militaire, il avait su, par son intelligence remarquable, par son caractère et par ses éminentes qualités de soldat, conquérir, dans l'opinion de tous, une place très au-dessus de son grade. Dans les célèbres journées de juillet 1850, il déploya une énergie remarquable et ce fut au moment où ses camarades pleuraient sa perte, qu'à travers mille périls, il vint rejoindre son drapeau, pour partager de nouveau leurs dangers.

C'était un de ces officiers que tous et chacun, chefs et camarades, déclaraient alors prédestinés aux plus hautes positions dans l'armée. Une tourmente politique déjoua et renversa, en trois jours, toutes ses espérances, en brisant sa carrière. — Le soldat aussi fut brisé au cœur. — Ses brillantes qualités militaires restèrent dès lors sans emploi possible, car Henri de Saint-Denys était un de ces hommes qui, en leur vie, ne servent qu'une cause. — Hâtons nous d'ajouter que, le soldat abattu, restait l'homme bon et loyal par excellence, que nous avons tous connu, l'homme au cœur chaud et à l'esprit charmant et remarquablement aimable, l'ami surtout, l'ami dévoué, constant et sûr dans toutes les circonstances de la vie : aussi sa mort laissera-t-elle, parmi ses concitoyens, même auprès de ceux que ses ardentes convictions politiques ont pu quelquefois froisser, mais jamais blesser, de très vifs regrets, et, parmi ses nombreux amis, une douleur profonde et un vide que rien ne comblera.

Et vous aussi, ses anciens camarades, qui, en très petit nombre, avez survécu à tant d'années et à tant d'événements, et qui habitez les différents cantons de

notre belle Suisse, en apprenant la mort d'Henri de Saint-Denys : *encore un, et des meilleurs, de parti*, direz-vous, et, sans doute, une larme tombera-t-elle alors sur votre barbe blanche, au souvenir de ce bon et charmant compagnon d'armes.

H. D. A.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

A dater de ce jour notre ami et collaborateur M. le capitaine Guénod, étant trop occupé par d'importantes affaires civiles pour continuer à figurer parmi les directeurs de la *Revue militaire suisse*, a été remplacé en cette qualité et sur sa présentation par M. le capitaine du génie Dumur, secrétaire en chef du bureau fédéral du génie.

France. Paris, 7 janvier (Corresp. part.) — On signale en ce moment la présence à Paris de M. le capitaine prussien Schultze, le célèbre inventeur de la nouvelle poudre à canon, la poudre blanche. Des essais se poursuivent devant lui par la commission française d'artillerie, et qui sont si favorables qu'il est probable que cette poudre sera adoptée pour l'armée française. Entr'autres mérites, elle s'entend si admirablement avec le Chassepot qu'on les croirait nés l'un pour l'autre et que le mariage ne tardera pas à être consommé. C'est bien alors qu'il en sortira des merveilles !

Pas d'encrassement, pas de fumée, pas de chaleur sur le canon de l'arme, moins de recul et une force de projection aussi grande et aussi régulière. Voilà le bilan des avantages.

En comparant les deux tirs, celui de la poudre noire et celui de la blanche, il semble qu'on voit un beau cheval bien dressé à côté d'un hippopotame. La poudre Schultze n'a pas la brutalité de sa devancière et ne lance ni flammes, ni fumée, sans compter qu'elle est moins brisante.

Aussi le gouvernement français vient d'en ordonner une commande pour la marine, qui l'essaiera en grand. Une importante fabrique de cette poudre va aussi être établie en Angleterre.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine *Zurlinden* au grade de major dans l'infanterie.

Il a aussi nommé dans le corps des sapeurs-pompier, M. le lieutenant *Binet* au grade de capitaine de la compagnie n° 1 (hangar de Rive), M. le 1^{er} sous-lieutenant *Giron* au grade de lieutenant dans la même compagnie, et M. le 2^e sous-lieutenant *Peclier* au grade de 1^{er} sous-lieutenant dans la compagnie n° 4 (de sauvetage).

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 9 janvier 1868, M. *Cérésole*, Auguste, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 5^e bataillon R. C.

Le 11, MM. *Humbert*, Jules-Sl, à Begnins, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 8^e bataillon R. C. ; *Genillard*, Charles, à Aigle, 2^e sous-lieutenant du centre n° 4 du 45^e bataillon d'élite ; *Guez*, F.-Louis-Henri, à St-Légier, 2^e sous-lieutenant du centre n° 1 du 3^e bataillon R. C.

Le 14, M. *Gay*, Sigismond, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 45^e bataillon.

Le 17, MM. *Maylan*, Henri, à Bougy-Villars, capitaine du centre n° 4 du 50^e bataillon d'élite ; *Duflon*, François-Louis, à Riez, lieutenant des chasseurs de droite du 6^e bataillon R. C.

Le 22, MM. *Magnenat*, Georges, à Vaulion, commandant du 9^e bataillon R. C., avec grade de major ; *Guisan*, Ernest, à Mézières, médecin-adjoint, avec grade de 1^{er} sous-lieutenant.